

de franchir le Rubicon et devra présenter lui-même, en temps et lieu, une législation rémédiate, si Manitoba refuse ou néglige de la faire.

Il est difficile de prévoir l'attitude du ministère Greenway. Son passé ne permet guère d'espérer qu'il va modifier sa loi scolaire.

Cependant, il n'est pas impossible que le temps et la réflexion le décident à faire volte-face. Ses bravades sont déjà un peu moins insolentes qu'au lendemain du jugement du Conseil Privé, et qu'à la veille de l'audition de la cause en Appel. Dans quelques semaines, elles auront probablement baissé de plusieurs notes, et finalement, il entrera dans la voix de la justice et de la légalité.

Il en sera comme des éléments sectaires et fanatiques que comptent quelques unes des provinces de la Confédération. Ils menaçaient d'une levée de boucliers les audacieux qui oseraient mettre un frein à la fureur des persécuteurs. Ils menaçaient de tout mettre à feu et à sang, si le gouvernement faisait un pas en avant. Mais, depuis le fait accompli, s'il rugissent encore, leurs cris sont moins sauvages, ils ressemblent un peu moins à ceux des loups. Laissons leur cette maigre satisfaction, la plupart finiront par se lasser et comprendre le ridicule dont ils se couvrent.

Sans doute, il restera des fanatiques irréconciliables, par-ci par-là. Quelques députés payeront de la perte de leur siège leur esprit de justice. Mais ces défaites seront l'exception et amplement compensées, nous aimons à le croire, là où les catholiques sont la majorité.

Ils compenseront donc, nous en avons la certitude, puisqu'il s'agit d'une question religieuse, du moins, dans le sens large du mot, toute défaite dans l'Ouest par deux victoires dans les provinces de l'Est. C'est à cette condition seule qu'ils peuvent assurer le succès final, et faire adopter par le Parlement d'Ottawa la législation nécessaire, si le Manitoba refusait de se conformer à l'injonction reçue.

Les catholiques qui, dans une circonstance aussi solennelle, ne sauraient pas dépouiller l'esprit de parti, et comprendre que les intérêts sacrés en jeu commandent tous les sacrifices, assumeront une terrible responsabilité en compromettant une cause qui resterait à tout jamais perdue.

Ils ont prié, ils ont pétitionné, ils n'ont fait qu'un sur cette question, avec l'épiscopat et le clergé, en un mot, ils ont fait leur devoir.

Il leur faut donc être logiques jusqu'au bout et ne pas s'arrêter à mi-chemin. Autrement à quoi servirait tout ce travail préliminaire, si l'amour propre ou des intérêts tout-à-fait secondaires venaient briser l'union absolument nécessaire pour mettre le sceau à l'œuvre de réparation que désirent tous les vrais amis de la justice et de la liberté ?

Sur le terrain de la tolérance confessionnelle, il y a place pour tous les hommes de bonne volonté—protestants comme catholiques.—C'est sur ce terrain seul que la lutte doit se continuer, et la victoire est assurée à ceux qui sauront se retrancher dans cette position.

Au risque de passer pour trop enthousiaste, nous ne craignons pas de dire que le 19 mars 1895 restera l'une des dates les plus mémorables de notre histoire. Comme nous l'écrivait dernièrement un de nos hommes les plus distingués, l'arrêté ministériel qui a fait renaître l'espérance dans tous les cœurs, est certainement l'événement le plus important accompli sous le régime